

Donner les meilleures chances de réussite à la jeunesse ligérienne	P2
Offrir aux EPLE des équipements et un environnement numérique de qualité	J201

La Commission Permanente,

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'Education et notamment ses articles L214-6, L421-17 et D211-14,
- VU** le Code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L811-7 et suivants,
- VU** l'arrêté du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2024 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région et notamment au titre du programme J201,
- VU** la convention n°2024_02492 approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date 19 avril 2024 relative à l'acquisition d'un simulateur de conduite pour l'enseignement agricole (LPEA Edgard Pisani - 49),
- VU** la convention n° 2022_08765 approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 23 septembre 2022 relative à l'acquisition d'équipements pour la famille des métiers du pilotage et de la maintenance des installations automatisées permettant la mutualisation avec les sections pré-bac du génie électrique et du génie productique (LPO Raoul Vade pied - 53),
- VU** la convention n°2023_01291 approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date 14 avril 2023 relative à l'acquisition d'une scie à panneau plat pour le BAC PRO Technicien Menuisier Agenceur (LPO Fernand Renaudeau - 49),
- VU** la convention n°2023_01470 approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date 26 mai 2023 relative à l'acquisition Acquisition de mobilier spécifiques pour l'aménagement d'une salle polyvalente (LGT Marguerite Yourcenar - 72),
- VU** la convention n°2022_00581 approuvée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date 25 février 2022 relative à l'acquisition

d'un SMART CITY pour les filières du génie électrique (LPO Joubert Emilien Maillard - 44),

CONSIDERANT les demandes du LPO Fernand Renaudeau (49), du LPO Raoul Vade pied (53) et du LPO Joubert Emilien Maillard (44) portant sur l'actualisation de la date de fin d'exécution du projet,

CONSIDERANT la demande du LPEA Edgard Pisani (49) portant sur l'augmentation du coût total du projet et de la subvention régionale,

CONSIDERANT la demande du LGT Marguerite Yourcenar (72) portant sur la modification de l'objet de la convention,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré, décide,

D'ANNULER

l'affectation d'autorisation d'engagement à hauteur de 150 000 € (opération 24D00003) votée par délibération du Conseil régional lors de la session des 21 et 22 décembre 2023

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement complémentaire d'un montant de 150 000 € pour l'opération de financement des équipements destinés aux lycées publics prise en charge directement par la Région (opération 24D00117) votée par délibération du Conseil régional lors de la session des 21 et 22 décembre 2023

D'ATTRIBUER

Les subventions d'investissement pour permettre le financement d'une nouvelle tranche d'équipements destinés aux lycées publics, pour les opérations en gestion de convention telles que présentées en annexe 1

D'AFFECTER

33 368 € d'autorisation de programme y correspondant

D'AUTORISER

la Présidente à signer les conventions correspondantes conformément à la convention-type approuvée par délibération de la commission permanente du 25 février 2022

D'ATTRIBUER

Une subvention complémentaire d'un montant de 9 973 € conformément à l'annexe 2

D'AFFECTER

Une autorisation de programme complémentaire, pour un montant global de 9 973 € correspondant

D'APPROUVER

L'avenant figurant en annexe n°3 de la convention initiale suivante afin d'augmenter le montant de la subvention régionale et le coût total du projet :

- n°2024_02492 « Acquisition d'un simulateur de conduite pour l'enseignement agricole

(fournitures, livraison, installation, mise en service, formation 1ère utilisation) » (LPEA Edgard Pisani - 49) présentée à la Commission permanente le 19 avril 2024

D'AUTORISER
la Présidente à le signer

D'APPROUVER
Les conventions modificatives figurants en annexe n°4, 5 et 6 des conventions initiales suivantes afin de prolonger la période d'exécution du projet pour prendre en compte les retards de livraison des fournisseurs

D'AUTORISER
la Présidente à les signer

D'APPROUVER
la convention modificative figurant en annexe n°7 afin de modifier l'objet de la convention

D'AUTORISER
la Présidente à la signer

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and horizontal strokes, identifying the signatory as Christelle Morançais.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ
Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire

REÇU le 27/11/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs